

Madame, monsieur,

Votre enfant vient d'entrer en 6<sup>ème</sup>. Il lui faut apprendre à s'organiser et vous avez un rôle important à jouer. Pour assurer un suivi efficace, de nombreux dispositifs existent :

- **Le cahier de textes individuel (ou l'agenda)** de votre enfant : il faut le consulter chaque jour et veiller à ce que le travail demandé soit fait pour le lendemain et les jours qui suivent. Vous pouvez aussi préparer le cartable afin d'éviter les oublis de matériel.
- **Le carnet de correspondance** de votre enfant : il faut également le consulter chaque jour afin de prendre connaissance des informations qui y figurent. La signature des responsables légaux est obligatoire : elle engage votre responsabilité.
- **Le cahier de textes en ligne sur le site du collège** avec l'outil « Pronote » (voir le document distribué).

Par ailleurs, des dispositifs d'aide existent et votre enfant est susceptible d'en bénéficier :

- **L'aide personnalisée (AP)** : cette aide s'inscrit dans le cadre de la réforme du collège. **Attention ! Elle fait partie de l'horaire disciplinaire.** Ce ne sont pas des heures « en plus ». Ainsi, en 6<sup>ème</sup>, sur les 4h30 hebdomadaires de français, une heure peut être consacrée à l'aide personnalisée, en relation étroite avec le programme de français.
- **Une aide aux devoirs**, souhaitée par le Ministère de l'Education Nationale, à travers le dispositif « devoirs faits ».

Je vous engage à consulter la **rubrique « accueil »** (Enseignement / Matière / Français / Edouard / Accueil) sur le site du collège, notamment les articles qui concernent le suivi des élèves.

Je reste à votre disposition pour de plus amples informations.

M. Edouard (professeur de français)